

Ma LETTRE d'infos

SAINT-LAURENT-NOUAN

stlaurentnouan.fr

SAINT
LAURENT
NOUAN

Retour sur le Forum des associations

Le samedi 7 septembre 2024, le 14^e Forum des associations de Saint-Laurent-Nouan s'est tenu à l'Espace Culturel Jean Moulin.

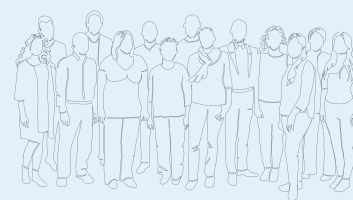
46 associations culturelles, sportives, de loisirs et autres ont tenu un stand pour l'accueil des visiteurs. Ils ont été environ 950 adultes et enfants à venir à la rencontre des bénévoles, que ce soit pour des renseignements ou des inscriptions. Le nouveau Guide des associations 2024 a été mis à la disposition du public et des associations par les élus. Vous pourrez trouver des exemplaires en mairie.

La municipalité remercie chaleureusement l'association Vivre St Laurent Nouan qui a tenu la buvette du forum et proposé un repas pour l'ensemble des bénévoles qui le souhaitaient.

Ce forum n'existerait pas sans l'implication des bénévoles associatifs, tant pour la



tenue des stands que pour la préparation du vendredi soir et le rangement du samedi soir. Un grand merci à tous. Le groupe projet « Forum » composé d'élus et de représentants associatifs se réunira de nouveau pour faire un bilan de cette édition, mais aussi pour préparer le cru 2025. Si vous souhaitez apporter votre contribution, vous êtes le/la bienvenu(e).



Vide-maison : rappel des règles



Un vide-maison est comme une brocante, un vide-greniers ou une braderie. C'est une vente au déballage, c'est-à-dire toutes ventes de marchandises sur des lieux non destinés aux commerces et, à ce titre, il est réglementé.

Une déclaration préalable de vente au déballage est à adresser au maire dans les 15 jours au moins avant la date prévue de votre vide-maison. Le formulaire Cerfa n°13939*01 est téléchargeable sur le site www.service-public.fr. Le document doit être accompagné d'un justificatif d'identité du déclarant. La Mairie, en retour, vous transmettra un récépissé signé. Le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce). Si vous voulez empiéter sur le trottoir devant chez vous, il faut en plus demander l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public à la Mairie. Ne dépassez pas plus de deux déballages

par an (vide-greniers ou brocante compris). La loi n'autorise le particulier qu'à faire deux ventes de biens d'occasions par an, qui ne doivent pas dépasser une durée de 2 mois sur le même lieu. Le non-respect de la durée autorisée est puni d'une amende de 1 500 € qui peut atteindre 3 000 € en cas de récidive. Sachez aussi que votre vide-maison peut se dérouler sur plusieurs jours consécutifs et sera considéré comme un seul déballage.



Plus d'infos :

www.vide-maisons.org/reglementation

Un hommage aux Docteurs Morel



Samedi 14 septembre à 11h, une plaque commémorative pour les médecins Alain et Mickaël Morel a été inaugurée.

Notre centre social portera désormais leurs noms en remerciement pour leur investissement en tant que médecins généralistes sur la commune, mais aussi en tant que conseillers municipaux. C'est en présence de la famille, des amis, médecins, infirmière, secrétaires médicales, de la Directrice départementale adjointe du Développement social du territoire Centre et de quelques élus que la cérémonie a eu lieu. Joris Morel nous a particulièrement ému avec son spectacle de clown en hommage à son père et à son frère.



Vous avez 60 ans et plus, veillez à votre forme !

La Mairie propose des ateliers gratuits à destination des séniors, animés par des professionnels.

Programme du second semestre 2024 :

• **Atelier « Mémoire en jeu »** : 6 séances pour stimuler vos fonctions cognitives par le jeu ! Venez entraîner votre cerveau avec une méthode amusante et ludique sur tablette tactile.

Les jeudis 19, 26 septembre et 3, 10, 17, 24 octobre 2024, de 14h à 16h, salle du Dauphin.

• **Atelier « C'est bon pour le moral »** : 4 séances animées par un professionnel en psychologie pour permettre à chacun de faire le point sur sa situation, d'échanger sur les astuces pour garder le moral, être conseillé et s'exercer avec le groupe dans une ambiance conviviale.

Les lundis 18, 25 novembre et 2, 9 décembre 2024, de 10h à 12h, salle du Dauphin.

• **Ateliers numériques** : Pour vous aider à maîtriser l'informatique ou développer vos connaissances sur la cybersécurité, les fake news, le conseiller numérique de la Communauté de communes du Grand Chambord vous propose des séances en petit groupe (pas plus de 8 personnes).

Le 15 octobre, les 12 et 26 novembre, de 14h30 à 17h30, à la Médiathèque. Vous n'êtes pas obligés de suivre tous les ateliers, vous pouvez vous inscrire aux dates que vous souhaitez. Inscription à la Médiathèque de Saint-Laurent-Nouan ou au 02 54 87 22 54.



Mise à disposition de comprimés d'iode stable

La proximité de la centrale nucléaire implique la mise à disposition préventive de comprimés d'iode stable pour la population, qui seront à ingérer sur ordre du préfet en cas d'accident sur l'installation.

Dans un rayon de 10 km autour de la centrale, la précédente distribution d'iode datait de 2016. Bien que ces comprimés ne soient pas formellement périmés, la date d'utilisation notée sur les boîtes arrive à échéance. Une campagne de renouvellement organisée par les pouvoirs publics et EDF va donc se dérouler en cette fin d'année. Les habitants concernés pourront retirer gratuitement les nouvelles boîtes de comprimés d'iode en pharmacie de proximité, sans rendez-vous ni justificatif d'identité ou de domicile. Les anciennes boîtes peuvent être apportées en pharmacie à cette occasion, pour procéder à leur élimination.

Pour les établissements recevant du public et les chefs d'entreprise, la démarche se fera en ligne. Les établissements scolaires font l'objet d'un suivi en lien avec les services de l'Éducation nationale.



© Jean-Michel TURPIN

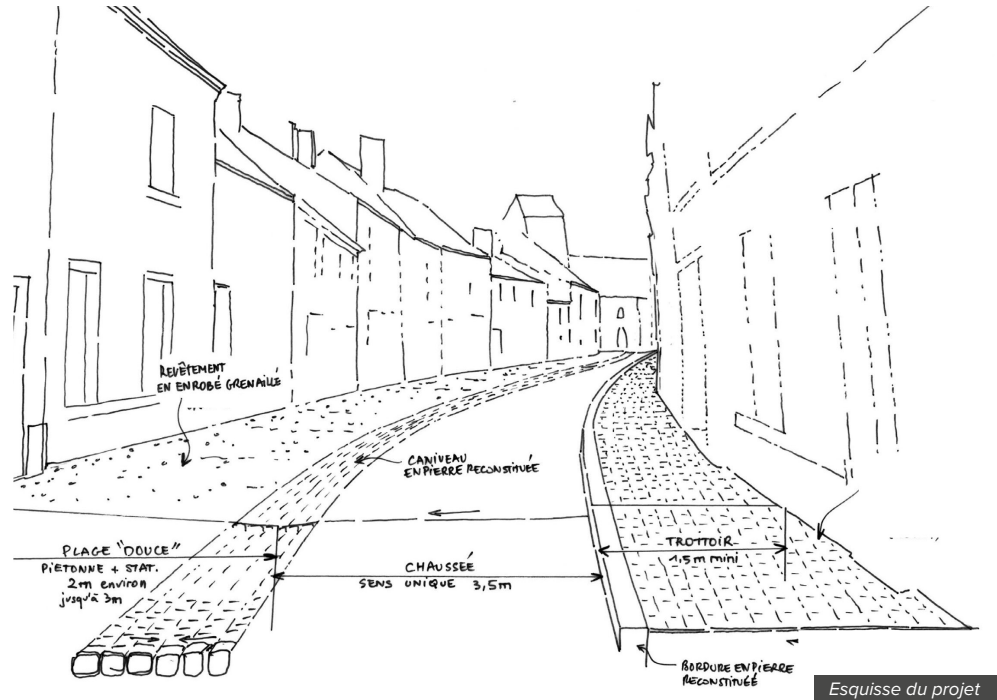


Toutes les informations sur cette distribution seront communiquées par affichage, par voie de presse ainsi que par les médias locaux, et seront consultables sur le site Internet www.santé.fr

Finalisation des travaux de la rue de l'Église

Après l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications, les poteaux bétons de l'éclairage public ont été retirés et remplacés par des luminaires basse consommation rue de l'Église et rue des Juifs jusqu'au carrefour avec la rue des Vieux fossés.

La finalisation des travaux va se concrétiser en cette fin d'année avec la rénovation de la bande de roulement et des trottoirs, la création de places de stationnement et d'espaces pour des plantations végétales. Ce projet a fait l'objet d'études préalables et d'une réunion de concertation à laquelle étaient conviés tous les riverains concernés. La rue sera ensuite en sens unique pour les voitures depuis le centre bourg vers la place de l'Église, mais les vélos pourront circuler dans les deux sens.



La place de l'Église de Saint-Laurent-Nouan au début des années 1900.

© www.geneanet.org/profil/cartespostales

Pendant ces travaux, une portion de tuyauterie d'évacuation des eaux usées qui est fissurée sera réparée sur une trentaine de mètres.

Les travaux se dérouleront à partir de mi-octobre et jusqu'à la fin de l'année 2024.

L'entreprise en charge de cette opération s'emploiera à limiter les contraintes d'accès pour les riverains. Cependant, lors de l'étalement du bitume, l'accès pour les véhicules sera impossible pendant une journée, les riverains en seront informés auparavant.



Agrandissement de l'épicerie La Folie en vrac

Le bâtiment situé place de la mairie, connu sous le nom de « auberge des trois rois » et qui héberge actuellement l'épicerie bio *La Folie en vrac*, a fait l'objet d'un agrandissement ardu à mettre en œuvre par l'ouverture des murs entre les deux bâtiments voisins.

Ces travaux permettent de disposer d'une surface commerciale supplémentaire de 25 m² en complément des 80 m² existants et d'un deuxième accès pour le public.



L'importance de la stérilisation des chats



La municipalité de Saint-Laurent-Nouan travaille en collaboration avec l'Association d'Aide aux Chats Errants (AACE) de Baule. Lors de la dernière campagne menée sur votre commune en juin 2024, l'AACE a récupéré 13 chats et 6 chatons.

Malheureusement, une épidémie de typhus s'est déclarée dans une famille d'accueil et au siège de l'association, tuant 34 chatons et un adulte (AACE est également partenaire des communes de Baule, Tripleville, Beaugency et Marchenoir). L'AACE et la famille ne pourront plus accueillir de chats ou de chatons pendant 6 à 12 mois. Afin d'éviter que cela ne se reproduise, il est important qu'une stérilisation massive soit effectuée d'octobre 2024 à avril 2025.

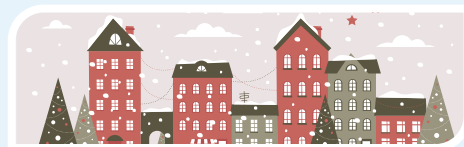
Nous vous invitons à signaler au plus tôt à la mairie toute prolifération afin que les campagnes de stérilisation puissent être organisées par l'association.

Rappel : L'identification de votre animal de compagnie est une obligation légale, c'est une protection en cas de perte ou de fugue. L'amende encourue peut aller jusqu'à 750 €.

Inscription au concours des Maisons illuminées

Pour la fin d'année 2024, la municipalité organise un concours des maisons illuminées et décorées de Noël.

Si vous souhaitez participer à ce concours, un bulletin d'inscription est disponible en mairie ou dans le magazine de la ville (n° 136) que vous avez reçu au mois de juin.



Collecte des encombrants



La commune organise la collecte des encombrants, en porte à porte, les premiers lundis de chaque mois.

Un encombrant est un objet volumineux provenant exclusivement d'usage domestique qui, par sa nature, son poids ou sa dimension, peut difficilement être chargé dans un véhicule léger.

Sont ainsi acceptés : les équipements électro-ménagers (réfrigérateur, cuisinière, four, télévision, lave-linge, lave-vaisselle, congélateur...), les meubles usagés volumineux (lit, matelas, sommier, canapé, fauteuil, armoire...), les tapis et moquettes, les ferrailles volumineuses (vélos...).

Sont en revanche interdits, car collectés en circuits de collecte classique : les ordures ménagères et tous les emballages, les objets non volumineux, les gravats et déchets de chantier, les déchets d'espaces verts et végétaux divers, les déchets des professionnels, les déchets spéciaux (pneus, amiante, liquides dangereux, piles et batteries, huile de vidange, verre...).

Pour bénéficier du service, vous devez vous inscrire en Mairie, au plus tard à 12h, le vendredi précédant la semaine de collecte. Votre identité, votre adresse ainsi que le détail des objets à collecter vous sera demandé et devra être respecté, sans quoi les services techniques ne ramasseront pas les objets. Les encombrants sont ensuite à déposer la veille au soir ou le matin (avant 8h) du jour de collecte devant votre domicile, sans gêner le passage sur la voie publique. Aucun encombrant ne sera ramassé en propriété privée.



LA MAIRIE ET SON ANNEXE DE NOUAN

MAIRIE

lundi : 8h30 - 12h30 / 15h - 17h30

mardi : 8h30 - 12h30

mercredi : 8h30 - 12h30

jeudi : 8h30 - 12h30 / 15h - 18h30

vendredi : 8h30 - 12h30 / 15h - 16h30

1, place de la Mairie
41220 Saint-Laurent-Nouan

02 54 81 45 60

Fax. 02 54 87 29 92

mairie@stlaurentnouan.fr

ANNEXE DE NOUAN

Mardi : 8h30 - 12h30

Permanence d'un élu les mardis et jeudis
de 10 h 30 à 12 h et sur rendez-vous au

02 54 81 45 60 - 02 54 87 51 55

DÉCHÈTERIE

HORAIRES D'OUVERTURE D'HIVER
(du 1^{er}/11 au 31/03)

Lundi, mercredi et
vendredi : de 14 h à 17 h

Samedi :
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

HORAIRES D'OUVERTURE D'ÉTÉ
(du 1^{er}/04 au 31/10)

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :
de 14 h à 17 h30

Samedi :
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Info MAIRIE

JOURS DES ENCOMBRANTS

Le 1^{er} lundi de chaque mois

→ Inscrivez-vous au préalable en mairie

TRI

Depuis janvier 2024, le tri évolue.
Toutes les infos et demandes sur :

www.sieom-mer.fr

